



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Code général de la fonction publique \(Livre V—Titre III\)](#)
- [Décret n°89-677 du 18 septembre 1989](#) relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux
- [Décret n°88-145 du 15 février 1988](#) relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (articles 36A à 37)
- [Décret n°92-1194 du 4 novembre 1992](#) fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale (article 6)

SANCTION	SAISINE DU CONSEIL DE DISCIPLINE	EFFET EN PAIE	DROIT AU CHÔMAGE	INSCRIPTION AU DOSSIER DE L'AGENT	EFFACEMENT DE LA SANCTION	EXEMPLE
SANCTIONS DU 1^{ER} GROUPE						
Avertissement	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	NON	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Refus par un policier municipal d'exécuter ses missions un dimanche après-midi à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire (CAA de Nantes, 19 juillet 2019, n°18NT00061)
Blâme	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	OUI	Effacement	<ul style="list-style-type: none"> Propos répétés agressifs, péjoratifs et irrespectueux envers l'autorité territoriale constituant un manquement au devoir de réserve (CAA de Marseille, 03 octobre 2019, n°18MA04091)
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours	NON	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI	automatique au bout de 3 ans si aucune nouvelle sanction	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation à plusieurs reprises à des fins personnelles de la machine à affranchir pour expédier des lettres recommandées avec accusé de réception portant le cachet de la Mairie (CAA de Lyon, 08 avril 2008, n°05LY01074)
SANCTIONS DU 2^{ÈME} GROUPE						
Radiation du tableau d'avancement	OUI	Sans objet	SANS OBJET	OUI	Effacement à la demande de l'agent	
Abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu (et avec maintien de l'ancienneté acquise)	OUI	Réduction de la rémunération avec application de l'indice majoré lié au nouvel échelon	SANS OBJET	OUI	après 10 ans de services effectifs à partir de la date de la sanction	<ul style="list-style-type: none"> Agent coupable de plusieurs vols (CE, 13 janvier 1995, n°133446)
Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours	OUI	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI	L'effacement est automatique si aucune nouvelle sanction	<ul style="list-style-type: none"> Comportement agressif et menaçant à l'encontre de plusieurs collègues (CAA de Nancy, 28 janvier 2020, n°19NC00055)

SANCTION	SAISINE DU CONSEIL DE DISCIPLINE	EFFET EN PAIE	DROIT AU CHÔMAGE	INSCRIPTION AU DOSSIER DE L'AGENT	EFFACEMENT DE LA SANCTION	EXEMPLE
SANCTIONS DU 3^{ÈME} GROUPE						
Rétrogradation au grade immédiatement inférieur, à un échelon comportant un indice égal ou immédiatement <u>inférieur</u> à celui détenu (et avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon)	Oui	Réduction de la rémunération avec application de l'indice majoré lié au nouvel échelon	SANS OBJET	OUI	Effacement à la demande de l'agent après 10 ans de services effectifs à partir de la date de la sanction —	<ul style="list-style-type: none"> Modification par l'agent de la liste d'inscription à un voyage organisé par la commune à l'étranger afin d'y inscrire sa fille (CAA de Versailles, 14 décembre 2021, n°19VE03045) Utilisation de pratiques pédagogiques contraires aux consignes de sa hiérarchie, telle qu'enfermer un enfant en pleurs dans une pièce isolée, et refus d'obéissance hiérarchique (CAA de Versailles, 18 mars 2021, 19VE02473)
Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans	Oui	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI	L'effacement est automatique si aucune nouvelle sanction	<ul style="list-style-type: none"> Revente de biens communaux pour financer des pauses avec ses collègues (CAA de Bordeaux, 16 novembre 2020, n°18BX02840)
SANCTIONS DU 4^{ÈME} GROUPE						
Mise à la retraite d'office	Oui	Sans objet	OUI	OUI	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Vol et trafic de matériaux par un agent de déchetterie (CAA de Bordeaux, 08 mars 2021, n°19BX01550) Violente agression du directeur du service informatique par le directeur d'un musée municipal (CAA de Bordeaux, 10 mars 2020, n°18BX01418)
Révocation	Oui	Sans objet	OUI	OUI		<ul style="list-style-type: none"> Installation d'une caméra dans les toilettes mixtes de la collectivité (CAA de Paris, 19 mars 2021, n°20PA02276) Abus de consultation de sites pornographiques sur son lieu et temps de travail pendant 6 jours, altercation avec l'un de ses subordonnés, refus d'obéissance hiérarchique et tenue de propos irrespectueux à l'égard de ses supérieurs et d'autres agents (CAA de Lyon, 20 octobre 2020, n°19LY00222)

SANCTION	SAISINE DU CONSEIL DE DISCIPLINE	EFFET EN PAIE	DROIT AU CHÔMAGE	INSCRIPTION AU DOSSIER DE L'AGENT	EFFACEMENT DE LA SANCTION	EXEMPLE
SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR LES AGENTS STAGIAIRES						
Avertissement	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	NON	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'un agent technique de porter des protections auditives (CAA de Nantes, 30 mars 2018, n°16NT02126)
Blâme	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	OUI	Effacement automatique au bout de 3 ans si aucune nouvelle sanction	<ul style="list-style-type: none"> Non-respect de la hiérarchie et des instructions, non-respect des règles d'hygiène, comportement mutique, marginal et parfois agressif avec ses collègues et sa hiérarchie (CAA de Paris, 17 mars 2021, n°19PA02762)
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours	NON	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI		<ul style="list-style-type: none"> Prise de paroles pendant une réunion du conseil des écoles maternelles en tant que parent d'élève pour aborder des sujets à caractère politiques n'étant pas à l'ordre du jour et mettant en cause l'intégrité et les capacités professionnelles du secrétaire de mairie, du chef de service et les convictions politiques et sociales des élus municipaux (CAA de Paris, 17 février 2005, n°01PA00534)
Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours	OUI	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI	Effacement <u>à la demande de l'agent</u> après 10 ans de services effectifs à partir de la date de la sanction — L'effacement est automatique si aucune nouvelle sanction	<ul style="list-style-type: none"> Résistance systématique aux ordres de ses supérieurs hiérarchiques conduisant l'agent, sous divers prétextes, à refuser de participer à des réunions de travail, de contribuer à l'entretien du matériel et de se plier aux usages du service (CAA de Nantes, 26 avril 2002, n°98NT02191)
Exclusion définitive du service d'un agent détaché pour stage (avec réintégration dans son cadre d'emplois d'origine)	OUI	Réduction de la rémunération avec application de l'indice majoré lié au nouvel échelon	NON	OUI	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Vols dans l'exercice de ses fonctions (CE, 12 décembre 1997, n°149829)
Exclusion définitive du service	OUI	Sans objet	OUI	OUI	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'obéissance répétés, comportement incompatible avec l'exercice de ses fonctions, menaces, insultes et chantage à la titularisation, mise en cause de la probité des élus, manquements au devoir de réserve en menaçant de révéler des dossiers soit disant compromettants pour la commune, insultes envers les subordonnés et négation de leur compétence et de leur intégrité, et pression morale sur le personnel en abusant de sa position hiérarchique (CAA de Marseille, 05 juillet 2011, n°09MA01887)

SANCTION	SAISINE DU CONSEIL DE DISCIPLINE	EFFET EN PAIE	DROIT AU CHÔMAGE	INSCRIPTION AU DOSSIER DE L'AGENT	EFFACEMENT DE LA SANCTION	EXEMPLE
SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR LES AGENTS CONTRACTUELS						
Avertissement	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	NON	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'un ordinateur du service à des fins personnelles et de manière abusive (CAA de Douai, 22 septembre 2020, n°19DA01755)
Blâme	NON	Maintien intégral	SANS OBJET	OUI		<ul style="list-style-type: none"> Propos agressifs d'un agent à l'égard d'autres agents et comportement inadapté et récurrent générateur de tensions dans l'équipe (CAA de Lyon, 12 mars 2019, 17LY01540)
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours	NON	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	SANS OBJET	OUI		<ul style="list-style-type: none"> Refus de se soumettre à un examen par un médecin agréé, et propos particulièrement déplacés à l'égard du Maire sur la voie publique (CAA de Bordeaux, 25 juillet 2019, n°18BX03994)
Exclusion temporaire de fonctions de :	OUI	Réduction de la rémunération mensuelle au prorata du nombre de jours d'exclusion : 1 jour d'exclusion = 1/30 ^{ème} de retenue	NON	OUI		
<ul style="list-style-type: none"> 4 jours à 6 mois (CDD) 4 jours à 1 an (CDI) 						
Licenciement sans préavis, ni indemnités	OUI	Sans objet	OUI	OUI	<ul style="list-style-type: none"> Falsification de diplôme et de devis (CAA de Lyon, 12 mars 2020, n°18LY03180) Agent chargé d'exercer les fonctions de régisseur des droits des places de marchés et qui prélève des « pourboires » à l'occasion de son activité (CAA de Nantes, 3 décembre 1998, n°95NT00788) 	



Service "Assistance juridique et statutaire"

☎ 04 66 38 86 86

@ conseil.statutaire@cdg30.fr

